

Edito

Débat sur la Loi travail

Jeudi 31 mars, tous dans la rue

On pensait avoir tout vu. Mais nous étions loin du compte... A croire que le pire est toujours à venir. Les salariés du centre d'appels Téléperformance ont dû penser à un poisson d'avril en avance lorsqu'ils ont pris connaissance de la dernière mesure applicable dans leur boîte. Depuis le 23 mars, date de la mise en route d'un nouveau logiciel CVA (Centre d'appel virtuel), une autorisation doit être sollicitée et surtout accordée, via une messagerie interne, pour toute pause, « que ce soit pour aller aux toilettes, boire un verre d'eau à la fontaine, fumer une cigarette ou manger un sandwich. » Un mail « adressé à un supérieur, qui ne sera pas obligé de répondre dans l'urgence, et encore moins d'accorder au demandeur le droit par exemple de satisfaire un besoin physiologique. »

Pour Paul, salarié de Téléperformance, « C'est la goutte de trop, la coupe est pleine. Je me sens à la fois en colère et triste de voir que ma boîte me piétine. »

Voilà à quoi risque de ressembler le monde du travail de demain : un monde où l'on piétine effectivement les droits élémentaires des salariés, où le patron a lui tous les droits, y compris celui d'infantiliser ses employés, un monde où la crainte du chômage fera accepter n'importe quoi aux « nantis » qui ont la chance d'avoir un boulot... Un monde où après avoir bien servi et permis aux actionnaires d'engranger des millions de dividendes, les salariés seront jetés « comme des kleenex ». Ce monde n'est déjà plus tout à fait de la fiction. Chaque jour qui passe, et surtout chaque nouvelle mesure envisagée par un Gouvernement qui n'a plus rien de socialiste, nous rapproche de ce cauchemar... Lutter contre la loi travail, c'est aussi éviter que demain, ce qui est encore une exception devienne une règle.

Jeudi dernier (24 mars) la section calaisienne du PCF avait organisé un débat sur la loi El Khomri, animé par Virginie Quenez, avocate et Philippe Brun, enseignant-chercheur et avocat. Le but ? Mieux comprendre les tenants et les aboutissants de cette loi à quelques jours la grosse journée de mobilisation du 31 mars. Histoire de bien comprendre de quoi on parle, de pouvoir expliquer, argumenter... Après avoir été accueilli par Jean-Jacques Triquet secrétaire de section, le débat s'est instauré.

d'un François Hollande qui déclarait que son « véritable adversaire (c'est) le monde de la finance », en 2012 donc, on étaient, comme beaucoup de Français, convaincus que le changement, c'était bien maintenant. Mais les choses se sont corsées dès le 14 juin 2013 avec l'accord pour un nouveau modèle économique et social au service de la compétitivité des entreprises et de la sécurisation des salariés. « Vous remarquerez que la sécurisation n'est pas ce qui arrive en premier, c'est d'abord la compétitivité des entreprises qui les préoccu-

7 jours à 6 semaines sans percevoir un centime, désormais il peut rester jusqu'à 6 mois sans indemnité. Ou comment vivre avec moins que rien. Viendra encore la loi Macron en juillet 2015 « pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ». Cette loi évoque déjà le plafonnement des indemnités prudhomales en fonction de la taille de l'entreprise (le conseil constitutionnel s'y opposera) ou encore le travail le dimanche et en soirée. Une loi tellement bonne pour les salariés qu'il faudra recourir au 49-3 pour la faire adopter en force.

Ce n'est pas fini : le 17 août 2015 (au passage M^e Quenez pointait le fait que c'est toujours pendant les vacances d'été que ces mesures anti-salariés sont votées) par la voix de Robert Badinter, c'est aux organisations syndicales qu'on s'attaque. Finies les organisations syndicales qui étaient là pour compléter la loi par des conventions collectives plus favorables aux travailleurs. Demain on demandera aux patrons de se substituer aux législateurs. « C'est ni plus ni moins qu'une copie du système américain, » précisait Me brun.

Concrètement, la loi El Khomri, quelles conséquences ?

Contrairement à ce qu'on a pu entendre ici ou là, le plafonnement des indemnités prudhomales n'a pas disparu. Un salarié licencié après 25 ans passés dans une entreprises ne pourra plus espérer que 15 mois maximum d'indemnité (contre 2 à 3 fois plus auparavant).

Suite p 2



Qu'a-t-on appris lors de ce débat ? Tout d'abord, que cette nouvelle attaque contre les droits de salariés est en fait l'aboutissement d'un acte de « préméditation qui remonte à plusieurs années » a tout d'abord tenu à rappeler M^e Quenez. En 2012, année porteuse d'espoir, année de l'élection

paît, » notait l'avocate. Il s'agissait en fait du premier coup porté au monde du travail. Il sera suivi d'un autre coup en juillet 2014 avec la nouvelle convention d'assurance chômage. Objectif : différer le délai de versement des indemnités chômage. Un salariés pouvait, avant cette mesure, rester de

Le dessin



A lire

Entendue sur France Inter ce vendredi 25 mars à 8h 30, une interview très intéressante de Paul Jorion. Anthropologue, chercheur en sciences sociales, Paul Jorion a enseigné dans plusieurs grandes universités et été fonctionnaire des Nations Unies. En 2004 il a rédigé « La crise du capitalisme américain » qu'aucun éditeur français ne veut publier. En 2007, il est le premier à prédire la crise des subprimes qui surviendra quelques temps plus tard. Nous avons transcrit cet interview pour que vous puissiez prendre connaissance d'un discours qui est trop souvent négligé par les médias français... A lire sur www.leruse.fr

On le note

Vous pouvez noter que le prochain conseil municipal a lieu : le mercredi 30 mars à 18 h 30,

le conseil communautaire quant à lui a lieu : le jeudi 31 mars, Toujours à 18 h 30 .

Et on vous rappelle que c'est ouvert au public...

Suite de la p1

Aucun plan social ne peut plus être homologué sans autorisation de l'état. On pourrait penser que c'est une bonne chose... Sauf que l'état homologue systématiquement les plans sociaux. En conséquence de quoi un salarié qui veut contester son licenciement a désormais 6 à 9 étapes, plus longues et coûteuses à affronter.

Pire, lorsqu'une entreprise est en liquidation judiciaire, le périmètre pour juger le plan social (autrement dit, pour estimer ce qui est dû aux salariés), est désormais celui de l'entreprise (par définition en difficulté puisqu'en liquidation) et plus le groupe auquel elle appartient quand bien même celui-ci est-il riche à milliards.

Les heures supplémentaires seront désormais majorées de 10 % et plus de 25 % avec cet argument massue : c'est pour faire baisser le coût du travail. Or "41 milliards d'euros ont été distribués aux entreprises sans obligation de créer 1 seul emploi ni de réaliser d'investissement dans le cadre du CICE*. Parallèlement, la France est la championne d'Europe dans la redistribution des dividendes : 47 milliards d'euros ont été distribués aux actionnaires en 2015. Plus qu'en Allemagne. Je vous rappelle deux chiffres : 150 milliards, c'est le coût des charges sociales (autrement dit, les salaires versés, considérés comme des "charges"... l'idéal étant bien sûr un employé qui ne coûterait aucune charge, donc pas de salaire... donc un robot...NDLR), 300 milliards c'est le coût des charges financières (c'est à dire les "dividendes" qui sont reversées aux actionnaires). C'est bien le coût du capital qu'il faut attaquer et non celui du travail."

L'aménagement du temps de travail n'est pas oublié lui non plus : on connaissait l'annualisation mais cette fois c'est la triannualisation qui est envi-

sagée...

"Oui, le code du travail du 21^e siècle est bien à créer, déclarait M^e Brun en conclusion, mais certainement pas à partir de cette base. Il faut repartir de zéro. Faites un référendum M. Hollande." Chiche.

*Ces milliards d'euros ont été distribués sans distinction de taille et de richesse de l'entreprise en question. Des groupes comme Auchan, propriété de la famille Mulliez plus grande richesse du Nord-Pas-de-Calais et 3^e de France, ou comme LVMH, qui appartient à Bernard Arnaud, 2^e richesse de France, 14^e dans le monde, ont ainsi bénéficié de la manne inespérée (surtout de la part d'un gouvernement dit "de gauche")... qui est allée directement (ou presque) dans la poche de leurs actionnaires. Vous vous demandiez à quoi servaient vos impôts ? **A enrichir les riches...**

Pour la petite histoire

M^e Brun, qui - faut-il le rappeler - est l'avocat des marins de My ferry Link a tenu à souligner son propos en rapportant ce qui s'était passé lors de la réunion à Paris sur l'accord de fin de conflit pour la SCOOP SEAFRANCE. Cet accord prévoyait la reprise de 402 salariés par Eurotunnel et DFDS. Accord signé par l'état. Aujourd'hui 95 personnes seulement sont reclassées. Me Brun interrogeait alors le Ministre : "M. le ministre, trouvez-vous que l'accord est respecté ?" Colère du ministre qui s'est levé en déclarant "on sait que vous faites de la politique, j'en ai référé au plus haut niveau". Que croyez-vous qu'il arrivât ? Un contrôle fiscal fort à propos tomba sur le dos de M^e Brun 2 jours plus tard. Il y a de ces coïncidences tout de même... Bref, le plus grave dans cette histoire c'est que l'état piétine l'accord qu'il a lui-même signé et qu'il n'y a personne pour le faire respecter.

Retour sur... la solidarité

Chacun a pu faire à la mesure de ses moyens, aider. C'est ainsi qu'au moment où nous écrivons notre petit journal, des dons nombreux de quelques euros à quelques dizaines d'euros se sont concrétisés pour atteindre le montant de 20 000 euros.

L'équipe du Rusé a souhaité participer à cette opération en couplant une opération de détente à une opération de solidarité. Des joueurs de belote, des joueurs de tarots, ont apporté leur obole. La totalité des bénéfices de la soirée (soit la somme de 540 euros) a donc été remise à la famille.

Il nous reste à remercier ceux qui ont œuvré à l'occasion de cette soirée, tous ceux qui tout en passant un moment agréable on souhaité soutenir, et tous ceux qui ont apporté, par l'attribution de lots, un soutien direct. Citons : la poissonnerie des 2 Caps, Calais Vins, Le Bowling... Entre autres...



Coup de griffe

➤ C'est de la faute à Jacky

Lundi de Pâques, 16 h 30 coup de téléphone sur le portable de Jacky Hénin : « bonjour monsieur Hénin, ici La Voix du Nord... nous travaillons pour l'édition de demain sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion du Sygos. Comme le président nous dit qu'en fait il a hérité d'une situation très difficile qui vous est imputable, nous souhaitons avoir votre avis ».

La démarche visant à permettre au mis en cause de pouvoir donner son point de vue est à féliciter, même si elle n'est pas forcément un cadeau. En effet, comment répondre à une question précise quand on peut être dans l'ignorance du dossier. D'autant plus que ce rapport sur la gestion du SYGOS (syndicat de gestion du parking des 4B) l'opposition ne l'a jamais eu en main. A aucun moment, elle n'a été tenue au courant d'un premier rapport, de questions posées, et évidemment des remarques de la CRC et des éventuelles réponses des gestionnaires.

Oui, mais Jacky Hénin n'est vraiment pas comme les autres. 17 h le lundi de Pâques, il rappelle le journal local et lui déclare : « vous avez bien voulu m'interroger sur le rapport de la CRC concernant le SYGOS et surtout sur les déclarations de son président. Je vous dirais qu'il suffit de lire le rapport pour comprendre pourquoi le syndicat est aujourd'hui confronté à des difficultés. Les décisions prisent par ceux qui gèrent le syndicat ont amené une diminution conséquente des recettes. Une réalité qui a entraîné une participation plus importante de la ville. Aussi, je ne saurais trop vous conseiller de proposer à monsieur Grenat d'apprendre à lire. »

Dans la conversation, l'ancien maire glissera que s'il est au courant du dossier ça n'est pas grâce à la mairie, mais grâce à son travail personnel et à internet qui lui a permis, via le site de la CRC, d'avoir connaissance du rapport. Même quand ils veulent cacher, on finit toujours par savoir...

CONTRE LA LOI TRAVAIL GRANDE GRÈVE NATIONALE ce jeudi 31 mars rendez-vous à 10 h devant la sous-préfecture de Calais

Soyons très nombreux

Poil à gratter

Paroles, paroles, paroles...

Lundi dernier se tenait au ministère des transports à Paris, une réunion pour faire le point sur le dossier My Ferry Link. Un point surtout sur l'accord, trouvé en fin de conflit l'année dernière, d'embauche de marins par Eurotunnel, DFDS, et le montage d'un projet pour le Nord-Pas de Calais avec environ 180 emplois à la clé.

Rappelez-vous, on était allés loin car la qualité des emplois avait même été évoquée : des agents de sécurité, des maîtres-chiens, des marins...

Fort heureux de déboucher sur une telle fin de conflit, l'État s'était empressé d'apposer sa signature au bas du document, histoire peut-être de faire un peu croire que si tout se réglait aussi bien c'était un peu grâce à lui.

Pour éviter tout problème, on avait y compris écrit que si les emplois ne se concrétisaient pas, alors les entreprises devraient verser 15 000 euros à chaque salarié concerné.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que ni Eurotunnel, ni DFDS n'auront fait beaucoup d'efforts pour assumer le poids de leur signature. 20 emplois

créés sur 120 pour Eurotunnel, 75 sur 202 pour DFDS. Et c'est tout.

Bien évidemment, les entreprises concernées ont immédiatement annoncé qu'elles verseraient les 15 000 euros promis par salariés. Au cas où vous ne l'auriez pas compris, 15000 euros c'est juste six mois de salaires avec les charges. Que ces entreprises aient choisi de ne pas honorer leur parole, ne nous surprend pas beaucoup. Ça n'est en effet pas la première fois que des groupes méprisent à ce point les salariés. Mais que l'État soit incapable de faire respecter sa signature, au moment même où dans la loi EL KHOMRI les accords d'entreprises pourraient avoir plus de force que la loi, voilà qui ne manquera pas d'inquiéter. C'est surtout un nouveau mauvais coup porté au Calais qui verra le nombre de demandeurs d'emplois progresser un peu plus. Dans tous les cas, Eurotunnel et DFDS auraient tort de croire que l'affaire est terminée. Il semble bien en effet qu'une association des anciens actionnaires de la SCOP soit en gestation pour aller auprès de la Commission européenne et de la justice française demander des comptes sur des pratiques de concurrence peu orthodoxes.